

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS



11^{ème} SLALOM DU ROANNAIS 30 Avril – 1^{er} Mai 2016

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER

Organise les 30 Avril et 1^{er} Mai avec le concours de l'**A.S.K. LE COTEAU**

Un slalom dénommé : **11^{ème} SLALOM DU ROANNAIS**

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms
- Le challenge de la Ligue du Sport Automobile d' Auvergne

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro R2 en date du 05 Février 2016 et enregistré sous le permis d'organisation de la FFSA N° 169 du 20/02/2016

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.Michel BEAULATON	Licence n°3816
Commissaires Sportifs :	Catherine PASTOREK	Licence n°15145
	Joëlle OLIVIER	Licence n° 136338
Directeur de Course : Gérard MAURIN		Licence n°9417
Directeur de Course Adjoint : Josy MARTIN		Licence n°75
Commissaires Techniques:		
Jean Claude DESNOUX Responsable		Licence n°11176
Thierry DUPECHER		Licence n° 3564
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : François CHASSAGNOL.....		Licence n°15142
Médecin Chef : Christine LESPIAUCQ		Licence n° 46467
Chronométrateurs (C au minimum) :Florent RENAULT.....		Licence n° 34875

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Lundi 25 Avril à 24 heures 00

Publication de la liste des engagés le Vendredi 29 Avril

Vérifications administratives :

- le Samedi 30 Avril de 14 heures 00 à 19 heures 45
- le Dimanche 1^{er} Mai de 7 heures 45 à 8 heures 15

Lieu : Secrétariat de l'ASK – Tour de contrôle 1^{er} étage

Vérifications techniques :

- le Samedi 30 Avril de 14 heures 00 à 20 heures 00
- le Dimanche 1^{er} Mai de 7 heures 45 à 8 heures 30

Lieu : Sous les stands vers Tour de contrôle

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

- le Samedi 30 Avril à 19 heures 00

- le Dimanche 1^{er} Mai à 8 heures 00

Lieu : Secrétariat de l'ASK – Tour de contrôle 1^{er} Etage

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais 1^{er} Mai à 9 heures 00

Essais chronométrés le 1^{er} Mai de 9 h 15 à 12 heures 00

Briefing des pilotes le : 1^{er} Mai à 9 heures 00

Lieu : devant Tour de contrôle

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 15

Course : **3 manches obligatoires**

- **Le 1^{er} Mai à partir de 13 h 00**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le 1^{er} Mai 15 minutes maximum après le dernier concurrent entré en parc fermé

Lieu : Panneau d'affichage officiel vers début des stands (vers tour de contrôle)

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Structures des pilotes

Remise des prix le 1^{er} Mai à 19 heures 00, lieu sur podium circuit du Coteau

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : SA Carrosserie MIGNARD

Adresse : 24 Rue Rabelais – 42300 ROANNE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8 H 30 heure le 1^{er} Mai .

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les concurrents qui souhaitent prendre part au slalom avec un titre de participation,(uniquement pour les groupes VHC/ F2000 / FS / FC / N /FN / A /FA / GT de série / Loisir) devront obligatoirement le notifier sur leur bulletin d'engagement et être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins d'un mois

Les concurrents qui désirent courir en double monte devront indiquer sur le bulletin d'engagement le pilote qui partira en premier, à savoir avec un numéro commençant par 200.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A. DU VAL D'ALLIER
6, rue de l'Hôtel des Postes
03200 – VICHY

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 28 Avril à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à **120 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 10 peuvent être réservées au Groupe Loisir et 10 au groupe VHC

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Les VHC sont acceptés

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes **dans ce cas les concurrents devront indiquer le nom du pilote qui partira en premier avec le plus gros numéro (voir Art. 1.5P – Dispositions particulières).**

4.2.7P Echappement

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif
- Publicité optionnelle sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom du Roannais se déroule sur la piste de karting du Coteau
Et a le parcours suivant (voir plan)

Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches obligatoires.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sortie pré grille

Arrivée Avant courbe droite sortie piste

Longueur du parcours 1850 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés à l'entrée du circuit

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures 00 le samedi 30 Avril

Les remorques devront être garées sur le parking situé derrière la tour de contrôle

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée de la dernière manche, les voitures rejoignent leurs structures et sont placées sous le régime du parc fermé.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ au début des stands près de la Tour de contrôle
- pendant les vérifications au parc des vérifications au début des stands près de la Tour de contrôle
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée au début des stands près de la Tour de contrôle

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée

Lieu : Circuit du Coteau de 7 heures 30 à 19 heures 00.

Téléphone permanence n° 06 81 50 61 37

Centre de secours le plus proche : SAMU

Lieu : ROANNE Téléphone n° 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Le Parc n'étant pas situé à proximité du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc, ils devront obligatoirement retirer leur casque avant d'entrer dans le parc.

Ordre des départs :

DOUBLE-MONTE - LOISIR - VHC - F2000 - FC/FS - N/FN - A/FA - GT de série - CM/CNF/CN - D/E

Au sein de ces groupes les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 à 3 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 3 à 5 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 15 minutes maximum après le dernier concurrent entré en parc fermé au panneau d'affichage officiel, à l'entrée des stands près de la Tour de CONTRÔLE ;

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement Général :

1^{er} : 160 €
2^{ème} : 130 €
3^{ème} : 100 €
4^{ème} : 70 €
5^{ème} : 40 €
:

Classement par classes :

1 partant : 1^{er}: 60 €
2 à 5 partants : 1^{er} 120 €
6 à 9 partants : 1^{er} 120 € 2^{ème} 60 €
10 et + : 1^{er} 120 € 2^{ème} 60 € 3^{ème} 40 €

Classement Féminin :

1 à 3 partantes : 1^{er} 60 €
+ 4 partantes : 1^{er} 60 € 2^{ème} 40 €

Les prix sont cumulables

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires.

10.3P. COUPES

Des coupes seront également distribuées. Elles ne sont pas cumulables

Seules des coupes récompenseront les groupes « Loisir » et « VHC »

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 1^{er} Mai à 19 h 00 sur podium à côté tour de contrôle – Circuit du Coteau.

La liste des engagés ainsi que les classements peuvent être consultés sur les sites :

www.sportautoauvergne.org – www.datascratch.com